



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 9 novembre 2023
Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 13 membres – 1 procuration – 14 votants

Finances

354/2023 SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution

Gaëlle SKOCIBUSIC ne prend pas part au vote.

Monsieur Denis PETIT expose :

L'article 25 de la DSP (Délégation de Service Public) citée ci-dessus prévoit qu'il pourra être procédé à un réexamen des conditions financières en cas de :

- Révision du périmètre de l'exploitation ;
- Modification substantielle des ouvrages ;
- Modification substantielle des conditions d'exploitation liée à l'évolution de la réglementation (imprévision)
- Modification des charges mises à la charge du Délégué au titre des contraintes de service public

Par courrier du 9 mars 2023, Monsieur le Directeur Général de la SPL EVA sollicite une augmentation de la compensation financière versée par la CCVA à la SPL EVA, qui resterait de **35.000 €** en 2023 comme en 2022.

Ce montant est prévu au budget primitif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE de fixer pour 2023 la compensation financière versée à la SPL EVA (citée à l'article 27 de la DSP « CEP – Modes et Tissus ») à un montant de **35.000€** prévu au budget 2023

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour, Gaëlle SKOCIBUSIC ne prenant pas part au vote)

Le secrétaire de séance,



Rémy VOINSON

Le Président,



Jean-Marc BURRUS